

Les travaux immédiatement commencés se poursuivent pendant trois ou quatre ans. Antoine Guerrier vint, en 1617, s'établir dans une des cellules, y vécut comme membre du Tiers-Ordre et y termina ses jours (1). Les religieux de Lyon ne furent pas seuls à profiter de la maison qu'il leur avait donnée. Le site en était si agréable et l'air qu'on respirait dans cet endroit si salubre, qu'on résolut d'y recevoir les malades des couvents voisins (2). Leur nombre, devenant chaque jour plus considérable, exigea de nouveaux agrandissements et une délibération du consulat leur accorda un don de 350 livres pour achever les bâtiments (3). Cette infirmerie, située sur une petite éminence et séparée du mur de clôture d'environ une centaine de pas, a été sauvée par son éloignement même de la démolition, qui a jeté par terre le monastère entier.

Elle subsiste encore et garde au-dessous de sa grande fenêtre ogivale le blason de son fondateur.

En même temps que les bâtiments s'élevaient, grâce à de généreuses libéralités, l'enclos qui les entourait s'agrandissait par des acquisitions successives (4). D'une

---

(1). Arch. départ. Fonds des Minimes H. 360. Inventaire de 1690.

(2) Délibération du chapitre provincial de 1616. Arch. départ. Fonds des Minimes H. 356. — *Livre ancien des chapitres généraux et provinciaux...*

(3). 30 juillet 1626, f° 283 du registre des actes consulaires. — Mandement pour les Pères Minimes de la somme de 350 livres provenant du milaod dû par Claude Fournier, avocat au Parlement de Paris, pour raison de deux maisons étant dans la censive et directe de la dite ville et qui lui sont échues comme héritier testamentaire de Fr.-Alex. Fournier, dict frère Thomas, religieux profès dans le couvent des PP. Augustins réformés de Thoulouze.

Fonds des Minimes. — Liasse H. 354.

(4) Acquisition à titre de donation d'une vigne au quartier de Forvières par testament de Guillaume Vienney, avocat ez cours de